

### 5.3.8 Délégations accordées au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital

Conformément à l'article L. 225-37-4, 3° du Code de commerce, le tableau ci-dessous récapitule les autorisations financières en cours de validité, accordées par l'assemblée générale au conseil d'administration dans le domaine des augmentations de capital, et l'utilisation faite de ces délégations en 2019.

Seules les autorisations d'attribuer des options de souscription d'actions et d'augmenter le capital en faveur des salariés ont été utilisées au cours de l'exercice 2019.

Objet de l'autorisation	Plafond nominal	Échéance/Durée	Utilisation en 2019
1. Augmenter le capital avec maintien du droit préférentiel de souscription (AGM du 25 avril 2019, résolution 22)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de capital : 150 millions d'euros</li> <li>Émission de titres de créance : 7 milliards d'euros</li> </ul>	25 juin 2021 (26 mois)	Néant
2. Augmenter le capital par incorporation de primes, réserves ou bénéfices (AGM du 25 avril 2019, résolution 23)	<ul style="list-style-type: none"> <li>4 milliards d'euros</li> </ul>	25 juin 2021 (26 mois)	Néant
3. Augmenter le capital par offre au public avec suppression du droit préférentiel de souscription (AGM du 25 avril 2019, résolution 24)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de capital : 85 millions d'euros<sup>a</sup></li> <li>Émission de titres de créance : 4 milliards d'euros<sup>a</sup></li> </ul>	25 juin 2021 (26 mois)	Néant
4. Augmenter le capital par "placement privé" (AGM du 25 avril 2019, résolution 25)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de capital : 20 % du capital sur douze mois et 75 millions d'euros<sup>a</sup></li> <li>Émission de titres de créance : 3,5 milliards d'euros<sup>a</sup></li> </ul>	25 juin 2021 (26 mois)	Néant
5. Fixer le prix d'émission par offre au public, ou par "placement privé" sans droit préférentiel de souscription, de titres de capital à émettre de manière immédiate ou différée (AGM du 25 avril 2019, résolution 26)	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 % du capital par période de douze mois</li> </ul>	25 juin 2021 (26 mois)	Néant
6. Augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec ou sans droit préférentiel de souscription (AGM du 25 avril 2019, résolution 27)	<ul style="list-style-type: none"> <li>15 % de l'émission initiale</li> </ul>	25 juin 2021 (26 mois)	Néant
7. Augmenter le capital en vue de rémunérer des apports en nature constitués de titres d'une autre société ou de valeurs mobilières donnant accès à son capital, hors offre publique d'échange (AGM du 25 avril 2019, résolution 28)	<ul style="list-style-type: none"> <li>10 % du capital<sup>a</sup></li> <li>Émission de titres de créance : 1,75 milliard d'euros<sup>a</sup></li> </ul>	25 juin 2021 (26 mois)	Néant
8. Augmenter le capital en vue de rémunérer des apports de titres en cas d'offre publique d'échange initiée par Bouygues (AGM du 25 avril 2019, résolution 29)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de capital : 85 millions d'euros<sup>a</sup></li> <li>Émission de titres de créance : 4 milliards d'euros<sup>a</sup></li> </ul>	25 juin 2021 (26 mois)	Néant
9. Émettre des actions en conséquence de l'émission par une filiale de valeurs mobilières donnant accès à des actions Bouygues (AGM du 25 avril 2019, résolution 30)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de capital : 85 millions d'euros<sup>a</sup></li> </ul>	25 juin 2021 (26 mois)	Néant
10. Augmenter le capital en faveur des salariés ou mandataires sociaux adhérent à un plan d'épargne d'entreprise (AGM du 25 avril 2019, résolution 31)	<ul style="list-style-type: none"> <li>5 % du capital</li> </ul>	25 juin 2021 (26 mois)	6 031 363 actions (1,6 % du capital) créées le 20 décembre 2019 dans le cadre de l'opération d'épargne salariale Bouygues Confiance n° 11
11. Consentir des options de souscription et/ou d'achat d'actions (AGM du 25 avril 2019, résolution 32)	<ul style="list-style-type: none"> <li>2 % du capital (dirigeants mandataires sociaux : 0,25 % du capital)</li> </ul>	25 juin 2021 (26 mois)	2 898 500 options (0,8 % du capital) attribuées à 665 bénéficiaires le 31 mai 2019, prix de souscription fixé à 32,59 euros. Aucune attribution aux dirigeants mandataires sociaux.
12. Procéder à des attributions gratuites d'actions existantes ou à émettre (AGM du 25 avril 2019, résolution 33)	<ul style="list-style-type: none"> <li>1 % du capital (dirigeants mandataires sociaux : 0,125 % du capital)</li> </ul>	25 juin 2021 (26 mois)	Néant
13. Émettre des bons de souscription d'actions en période d'offre publique (AGM du 25 avril 2019, résolution 34)	<ul style="list-style-type: none"> <li>Augmentation de capital : 95 millions d'euros et 25 % du capital</li> <li>Le nombre de bons est plafonné au quart du nombre d'actions existantes et à 95 millions.</li> </ul>	25 octobre 2020 (18 mois)	Néant

a avec imputation sur le plafond global visé au point 1